

Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
21 décembre 2021
Français
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

Application du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010

Rapport de synthèse actualisé présenté par l'Australie

L'Australie soumet le présent rapport de synthèse actualisé conformément à la mesure 20 du plan d'action convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [voir [NPT/CONF.2010/50 \(Vol. I\)](#)]. Étant donné qu'il a été demandé de veiller à présenter une documentation brève, contenant uniquement de nouvelles informations, ce rapport doit être lu en parallèle avec les rapports présentés par l'Australie au cours du cycle d'examen de 2020 ([NPT/CONF.2020/PC.I/12](#), [NPT/CONF.2020/PC.II/8](#) et [NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)). Dans le présent rapport, l'Australie a eu recours au modèle joint au document de travail soumis par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et contenant des propositions pour améliorer la transparence et renforcer le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération ([NPT/CONF.2020/PC.II/WP.26](#)). Elle encourage tous les États parties au Traité sur la non-prolifération à utiliser également ce modèle de rapport.

Mesure n°

Désarmement nucléaire

- 1 Comme le soulignent les précédents rapports du pays, l'engagement de longue date de l'Australie en faveur du Traité sur la non-prolifération et de l'objectif de parvenir à un monde sans armes nucléaires ne faiblit pas. L'Australie tient à respecter de la manière la plus rigoureuse ses obligations en matière de non-prolifération. Dans un environnement de sécurité complexe, elle préconise une démarche patiente et pragmatique. Entre autres mesures de promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, elle a décidé l'interdiction complète des essais nucléaires sur son sol en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en juillet 1998, s'est engagée à négocier un traité visant à limiter la production de matières fissiles et a procédé à l'examen des aspects techniques de la vérification du désarmement nucléaire. En décembre 2019, le Gouvernement australien a annoncé la nomination de la première Ambassadrice australienne pour le contrôle des armes et la lutte contre la prolifération, étant déterminé à renforcer le rôle moteur et l'action de sensibilisation internationale du pays en faveur du contrôle des armes, de la



non-prolifération et du désarmement au niveau mondial, ainsi que de l'application des sanctions et d'autres mesures.

L'Australie a pris une part active aux débats sur le désarmement nucléaire qui se sont tenus dans le cadre de la Conférence du désarmement, ayant notamment coprésidé la Conférence en 2020. Elle continue de soutenir et de promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et s'est employée à favoriser la prise en compte des questions de genre à la Conférence, dans le cadre des travaux relatifs au Traité sur la non-prolifération et des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En tant que Présidente de la Commission du désarmement en 2018, elle a obtenu rapidement l'adoption d'un programme de fond pour le cycle 2018-2020. L'Australie regrette que la Commission n'ait pas pu tenir de session formelle depuis 2018 et espère un retour à des réunions de fond en 2022. L'année 2020 était celle du dixième anniversaire de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, créée par l'Australie et le Japon en vue d'exécuter le plan d'action. Rassemblant 12 pays de différentes régions, l'Initiative continue d'apporter des contributions précieuses au regard des trois piliers du Traité sur la non-prolifération, comme indiqué ci-après.

- 2 Tout comme dans les précédents rapports sur l'application du plan d'action, l'Australie réaffirme sa volonté d'appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans l'exécution des obligations découlant du Traité sur la non-prolifération. La transparence est depuis longtemps un élément central de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, dont l'Australie est fière d'avoir assuré la coordination en 2020. Celle-ci continue de jouer un rôle de premier plan dans les travaux du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, dont sa troisième phase se poursuit, notamment en coprésidant l'un des trois groupes de travail. Des experts de l'Office australien des garanties et de la non-prolifération ont participé à l'évaluation d'un exercice conjoint mené en septembre 2019 par la France et l'Allemagne sur le démantèlement vérifié d'un dispositif explosif nucléaire. À l'invitation du Secrétaire général, l'Australie participera au deuxième Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, dont les travaux débiteront en février 2022.
- 6 En 2018, l'Australie a appuyé la création d'un organe subsidiaire chargé des questions de désarmement nucléaire au sein de la Conférence du désarmement et a contribué activement aux discussions sur le sujet. Elle a profité d'assurer la présidence de la Conférence en 2020 pour tenter d'établir un climat de confiance et de renforcer le dialogue.
- 7 L'Australie n'a cessé de demander l'adoption par la Conférence d'un programme de travail permettant d'appliquer cette mesure. Elle continue d'appuyer les efforts faits par les membres de la Conférence pour reprendre le travail de fond.
- 9 et 11 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 12 et 13 Dans une déclaration nationale prononcée le 23 septembre 2021 devant la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Ministre australienne des affaires étrangères a réaffirmé que son pays appuyait l'entrée en vigueur rapide du Traité et était déterminé à renforcer les normes contre les essais.

Les années où la Conférence n'a pas lieu, l'Australie copréside la réunion ministérielle d'appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont la dernière session en date s'est tenue à New York le 27 septembre 2018. La pandémie de maladie à

coronavirus (COVID-19) ayant empêché la tenue de la réunion en 2020, chacun des membres du groupe des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – ainsi que le Secrétaire général, António Guterres, et le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Lassina Zerbo – a publié un message vidéo soulignant le rôle essentiel du Traité dans le dispositif de non-prolifération nucléaire.

Les Ministres des affaires étrangères de l'Australie et du Japon ont coprésidé une réunion ministérielle de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement à Nagoya (Japon), le 23 novembre 2019. Dans une déclaration commune publiée lors de cette réunion, les ministres ont souligné leur volonté, entre autres, de réaliser des progrès en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires avant la Conférence d'examen de 2020. Sa mobilisation en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires amène également l'Australie à participer à des activités de renforcement des capacités de pays envisageant de signer ou de ratifier le Traité, en particulier dans sa région. En septembre 2019, elle a travaillé avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour promouvoir le Traité lors d'une réunion de l'Union interparlementaire à Wellington. En 2018 et 2019, elle a aidé le Timor-Leste à renforcer ses capacités et, dans ce cadre, l'a incité à donner suite au Traité.

L'Australie, en tant que membre et Présidente du Groupe des Dix de Vienne (Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède), soumet à chaque session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen et à chaque Conférence d'examen un document de travail sur l'examen des « questions de Vienne », y compris les questions liées au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Voir également le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).

- 14 L'Australie abrite le troisième plus grand nombre d'installations du système de surveillance international établi en vertu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les installations, qui comprennent 20 stations de surveillance et un laboratoire d'analyse des radionucléides, sont pleinement opérationnelles depuis 2018. L'Australie aide également activement la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à mettre au point d'autres aspects du régime de vérification, par exemple en dirigeant les débats sur l'élaboration d'un projet de manuel opérationnel des inspections sur site. Elle a eu le plaisir de contribuer au fonctionnement de deux nouvelles stations de surveillance des particules à Nadi (Fidji) et à Kiritimati (Kiribati). Des experts australiens ont en outre participé à des ateliers internationaux pour concourir à la vérification du respect du Traité et à des activités de formation de la Commission préparatoire sur le fonctionnement des stations du système de surveillance international.

En mai 2021, le candidat australien au poste de Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Robert Floyd, a été élu à ce poste, devenant ainsi le premier Secrétaire exécutif issu de la région indo-pacifique. M. Floyd était auparavant le directeur général du bureau australien des garanties et de la non-prolifération (Australian Safeguards and Non-Proliferation Office).

- 15 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).

Mesure n°

- 19 Dans sa région, l'Australie a contribué activement à faire avancer le débat sur la réduction des risques, en coprésidant l'atelier sur la réduction des risques du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) aux côtés des Philippines en 2020. Elle continue d'apporter une contribution constructive aux débats sur la réduction des risques dans le cadre de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Elle a également soutenu les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le cadre du programme de travail sur la réduction des risques. (Voir également la réponse correspondant à la mesure n° 2)
- 20 L'Australie présente régulièrement des rapports sur l'application du plan d'action.
- 22 Comme le souligne le rapport présenté par l'Australie en 2019 sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)), le pays est depuis longtemps attaché à promouvoir activement l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le cadre des travaux de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. La nomination de la première Ambassadrice australienne pour le contrôle des armes et la lutte contre la prolifération vient renforcer la capacité du pays d'encourager un débat public éclairé sur les questions de désarmement et de non-prolifération et d'y prendre part. L'Australie soutient la résolution de l'Assemblée générale sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et coparraine la résolution sur la jeunesse, le désarmement et la non-prolifération, qui, entre autres, promeut l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. L'Australie a accueilli la conférence du Congrès nucléaire international des jeunes 2020 à Sydney, en mars 2020. La conférence, qui avait pour thème « la diversité dans le nucléaire », a permis de promouvoir et de favoriser la diversité des personnes engagées dans les nombreuses utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.

Non-prolifération des armes nucléaires

- 23 à 25 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 26 L'Australie honore avec la plus grande rigueur ses engagements et ses obligations en matière de non-prolifération et coopère pleinement avec l'AIEA. Elle a étroitement collaboré avec cette dernière en vue de résoudre des problèmes techniques complexes dans le domaine de la vérification nucléaire, notamment en mettant en service un compteur de coïncidences au niveau du puits actif en 2019 et en effectuant la première vérification officielle en 2020, afin de veiller à ce que les matières nucléaires contenues dans les déchets radiopharmaceutiques de l'Organisation australienne des sciences et technologies nucléaires puissent être inspectées et mesurées par l'Agence.
- 27 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 28 L'Australie incite vivement tous les États qui ne l'ont pas encore fait à faire entrer en vigueur un protocole additionnel aux accords de garanties qu'ils ont conclus avec l'AIEA. Elle plaide régulièrement pour que l'association d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel constitue désormais la norme en matière de vérification au titre de l'article III.1 du Traité sur la non-prolifération. Cet engagement se retrouve dans la politique du pays en matière d'uranium, qui limite l'exportation d'uranium australien aux États qui appliquent un accord de garanties et un protocole additionnel.

Mesure n°

- 29 L'Australie continue de soutenir activement l'objectif du Réseau de garanties Asie-Pacifique, qui vise à promouvoir dans la région les meilleures pratiques en matière de garanties. L'Office australien des garanties et de la non-prolifération a continué à jouer son rôle de chef de file à l'occasion de la dixième réunion plénière annuelle du Réseau, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en août 2019, et lors de la réunion annuelle, tenue sous forme virtuelle, organisée par l'Indonésie en décembre 2020. En février 2019, l'Australie a aidé les États-Unis et l'AIEA à dispenser une formation préliminaire à l'application des garanties au Timor-Leste.
- 30 Voir le rapport présenté en 2018 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.II/8](#)).
- 32 En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Australie soutient les efforts que le Directeur général et le Conseil déploient constamment pour renforcer l'efficacité des garanties de l'Agence. Le Directeur général de l'Office australien des garanties et de la non-prolifération a présidé le Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties du Directeur général de l'AIEA jusqu'en juin 2021. Le Groupe conserve un expert australien parmi ses membres.
- 33 En complément des mesures d'appui présentées dans le rapport soumis en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)), l'Australie gère également des laboratoires rattachés à l'Organisation australienne des sciences et technologies nucléaires et à l'Université d'Australie occidentale et qui aident l'AIEA en effectuant des analyses d'échantillons provenant des inspections au titre des garanties dans le cadre du Réseau de laboratoires d'analyse de l'Agence. Elle épaulé en outre l'AIEA dans ses activités de recherche-développement liées aux nouveaux outils et techniques en matière de garanties et dispense une formation aux inspecteurs et analystes de l'Agence.
- 34 Depuis 1980, le programme australien de soutien aux garanties appuie l'AIEA en fournissant une formation et des services techniques dans ce domaine et en menant des activités de recherche et de développement sur les aspects conceptuels et techniques des garanties. À la suite du concours de robotique de l'AIEA qui s'est déroulé en novembre 2017 avec le soutien du programme dans les locaux de l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth, l'Agence et l'Organisation ont renforcé leur collaboration afin de développer davantage le concept du recours à la robotique pour les inspections au titre des garanties. L'Australie met également un(e) consultant(e) à la disposition de l'AIEA pour aider cette dernière à mettre au point des méthodes d'analyse du commerce et des recherches sont en cours sur l'application du dispositif d'enregistrement électronique partagé au contrôle comptable des matières nucléaires.
- 35 à 39 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 40 L'Australie applique les normes les plus strictes possibles pour la sécurité et la protection physique de toutes les matières et installations nucléaires. Elle a versé plus de 2,8 millions de dollars australiens au Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA depuis la création de celui-ci, notamment afin de faciliter les activités de l'Agence dans la région indo-pacifique.
- 41 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 42 L'Australie a ratifié l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires le 17 juillet 2008. En tant que membre du Conseil des

Mesure n°

gouverneurs de l'AIEA, elle ne cesse d'appeler l'attention, dans ses déclarations, sur l'importance de l'Amendement et engage ceux qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie à la Convention telle que modifiée L'Australie a participé activement aux préparatifs de la Conférence d'examen qui se tiendra en mars 2022, conformément à l'article 16 (1) de la Convention modifiée, notamment en coprésidant les réunions de la Conférence préparatoire qui se sont tenues en 2020 et 2021.

- 43 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 44 L'Australie continue d'alimenter la Base de données sur les incidents et les cas de trafic de l'AIEA en procédant à des analyses exhaustives, en établissant des rapports et en partageant les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne les matières non soumises à un contrôle réglementaire.
- 45 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 46 En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Australie affirme qu'elle appuie le renforcement des contrôles réglementaires des matières nucléaires. Son appui aux programmes de l'AIEA est renforcé par sa participation aux programmes d'appui d'États Membres de l'Agence. L'Australie aide également à dispenser des cours de formation sur la création et la maintenance de systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. En 2021, l'Australie a contribué à ces activités de formation dans le cadre du Réseau de garanties Asie-Pacifique et de l'initiative globale de renforcement des capacités à l'intention des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et des autorités nationales ou régionales.

Utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques

- 47 à 50 L'Australie a eu le plaisir de présider la Grande Commission III, sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, lors de la Conférence d'examen de 2015. Elle respecte les choix et les décisions de chaque pays dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et coopère étroitement avec les autres États parties et des organisations internationales au développement plus poussé de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Australie fait bénéficier ses voisins de son expérience en matière d'application sûre de la science et de la technologie nucléaires, notamment au moyen de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. En sa qualité de membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, elle participe à des débats concernant tous les aspects de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques (comme indiqué dans les réponses relatives aux mesures 32, 33, 46 et 58). Elle travaille avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire dans le cadre d'une déclaration d'intention commune et coopère avec une cinquantaine d'organisations apparentées dans le cadre de mémorandums d'accord bilatéraux. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, dont l'Australie est un membre actif, a soumis à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, qui s'est tenue en 2019, un document de travail intitulé « Promotion de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire : outil de réalisation des objectifs de développement durable » ([NPT/CONF.2020/PC.III/WP.22](#)).
- 51 (Voir les réponses correspondant aux mesures n°s 35, 36 et 38)
- 52 à 54 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).

Mesure n°

- 55 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 56 L'Australie continue de dispenser des stages de formation de manière bilatérale et en coopération avec l'AIEA au sujet des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Outre ses activités multilatérales, menées notamment dans le cadre de l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, et les activités qu'elle mène en exécution de nombreux accords de coopération bilatéraux et mémorandums d'accord avec des organisations apparentées, l'Organisation australienne des sciences et technologies nucléaires participe activement, de concert avec l'Office australien des garanties et de la non-prolifération, à l'exécution de programmes universitaires sur les sciences nucléaires et leurs applications, y compris sur la sûreté, la sécurité et les garanties.
- 57 (Voir les réponses correspondant aux mesures n°s 38 et 40)
- 58 Voir le rapport présenté en 2019 par l'Australie sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)).
- 59 Comme indiqué précédemment, l'Australie est partie à toutes les conventions énumérées dans la mesure 59.
- 60 L'Agence australienne de radioprotection et de sûreté nucléaire continue de participer à l'élaboration des normes de sûreté de l'AIEA, notamment grâce à la présence de hauts représentants à la Commission des normes de sûreté de l'Agence et de représentants dans tous les Comités des normes de sûreté. L'Australie a également participé à la troisième Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, tenue en 2020. (Voir également la réponse correspondant à la mesure n° 40)
- 61 à 63 Comme indiqué dans le rapport présenté par le pays en 2019 sur l'application du plan d'action ([NPT/CONF.2020/PC.III/9](#)), l'Australie a réduit au minimum ses stocks et son utilisation d'uranium fortement enrichi en recourant exclusivement à de l'uranium faiblement enrichi comme combustible pour son réacteur de recherche ainsi que pour la production de radio-isotopes à usage médical. Dans le cadre du Groupe des Dix de Vienne, elle a présenté, aux sessions du Comité préparatoire et aux conférences d'examen successives, des documents de travail sur les « questions de Vienne » qui couvraient, entre autres choses, le sujet de la réduction de l'utilisation de l'uranium fortement enrichi au titre de la sûreté nucléaire. L'Australie a signalé à l'AIEA ses stocks d'uranium hautement enrichi (voir document INFCIRC/912/Add.4 de l'AIEA). L'Australie s'emploie à respecter les normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans le transport des matières radioactives en appliquant une réglementation stricte des activités nucléaires, y compris l'extraction de l'uranium, qui prend en considération toutes les règles et recommandations de l'AIEA. L'Australie soutient les principes inscrits dans les conventions sur la responsabilité nucléaire.
- 64 L'Australie respecte cette décision.